



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)

Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)

M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI)

Vœu a)
**VOEU « IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES FINANCES DE LA VILLE
DE CLERMONT-FERRAND », DEPOSE PAR LES GROUPES DES ELUS
SOCIALISTES ET APPARENTES, COMMUNISTES ET CITOYEN.NES -
L'HUMAIN D'ABORD, EUROPE ECOLOGIE LES VERTS, GENERATION.S
SOCIAL ET ECOLOGIE**

Rapporteur : Madame Marion CANALES

- Vu l'article 2511-12 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'action cruciale des collectivités territoriales, et donc de la ville de Clermont Ferrand, depuis le début de la crise sanitaire pour protéger les populations, maintenir en fonctionnement les services publics communaux, répondre aux situations d'urgence sociale, soutenir le tissu associatif, venir en aide aux commerçants et aux entreprises ;
- Considérant le double impact financier percutant les collectivités territoriales à savoir la hausse des dépenses exceptionnelles liées à la crise et la baisse de leurs recettes ;
- Considérant pour notre ville que les économies liées à l'interruption des services publics ont été intégralement réaffectées au financement des dépenses exceptionnelles directement induites par la crise, soit un montant annuel estimé fin novembre à 1,9 millions d'euros sur l'exercice 2020;
- Considérant pour notre ville que la baisse des recettes est fin novembre à 4,7 millions d'euros sur l'exercice 2020 soit plus de 20% de notre épargne brute;
- Considérant que le projet de loi de finances pour 2021, présenté en conseil des Ministres le 28 septembre 2020, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 17 novembre 2020 et encore en cours d'examen au Parlement, ne comprend aucune mesure visant à aider les grandes villes à faire face à l'impact de la crise sanitaire sur leurs budgets ;
- Considérant que les compensations prévues par l'article 21 de la 3ème loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, ne concernent pas notre ville ;
- Considérant que la Dotation générale de Fonctionnement pour 2021 restera stable malgré la crise sanitaire en cours ;
- Considérant que le gel des dotations aura pour conséquence de soumettre les ressources des collectivités aux effets de l'inflation et diminuera ainsi leurs moyens réels ;
- Considérant dans le même temps qu'il est fondamental de faire en sorte que les collectivités locales disposent de moyens renouvelés pour faire face aux enjeux sociaux et environnementaux puisqu'elles génèrent à 72% de l'investissement public en France et, qu'à elles seules, les villes et intercommunalité représentent 63% du dit investissement public vecteur d'emplois et d'activité économique ;

- Considérant qu'envisager la relance en se privant de l'intervention des grandes villes, grandes communautés et métropoles n'est ni réaliste ni acceptable ;

Sur proposition des élus du groupe Socialiste et apparenté, Communiste et citoyen, Europe Écologie Les Verts, Génération.s Social et écologie, le Conseil de la Ville de Clermont-Ferrand émet le vœu que l'Etat compense la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne, afin que la Ville puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance, et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles.

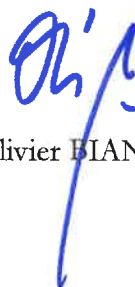
DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **21 DEC 2020**

Le Maire,



Olivier BIANCHI

